CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 017 | Vendredi 07 août 2020

Sommaire

1 **Edito :** La Communication au Service de la Satisfaction des Membres

2 **Message de compassion et de solidarité :** La CGECI exprime sa Compassion au Peuple Libanais, suite au grave accident survenu au Port de Beyrouth

3 **Appui aux entreprises :**

- 3 Accès au marché régional : la CGECI met son réseau au service des Entreprises
- 4 Le GOTIC lance le programme "SOUTRATECH" pour soutenir et améliorer la résilience des startups et PME technologiques ivoiriennes

5 **Mandats et Représentations :** La CGECI au sein du Comité Technique du Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC)

6 **Dialogue avec les partenaires :** Le Conseil National de Dialogue Social a tenu sa deuxième session ordinaire les 28 et 29 juillet 2020

7 **Emploi :** L'Ecole et l'Entreprise regardent dans la même direction !

8 **Actualité de la semaine :** FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Le Comité de Gestion a tenu sa 19e réunion

9 **Brèves et circulaires**

10 **La parole est au Patronat allemand :** Un dialogue social exemplaire

11 **Analyse d'impact :**

- 11 Conjoncture des Etats de l'UEMOA selon la BCEAO
- 12 Les réponses apportées par les Organisations d'Employeurs et d'Entreprises pour juguler les effets de la crise

13 **Bonnes pratiques :** L'absentéisme dû à l'attente des résultats des tests de la COVID-19

14 **Les Entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

La Communication au Service de la Satisfaction des Membres

Martine COFFI-STUDER
Vice-Présidente - CGECI

La pandémie de la COVID-19 a démontré, s'il en était encore besoin, l'importance d'un dialogue public-privé constant et responsable.

Avec feu, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly dont nous saluons ici la mémoire, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) avait un interlocuteur sensible au rôle que doivent jouer les entreprises dans le développement durable de la Côte d'Ivoire. Il était, par ailleurs, actif dans la recherche des voies et moyens pour rendre cette contribution encore plus déterminante.

En souhaitant ses vœux de plein succès au nouveau Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Ministre de la Défense, M. Hamed Bakayoko, la CGECI est convaincue que la qualité du dialogue secteur public-secteur privé instaurée ces dernières années va se poursuivre et même se renforcer. Ce dialogue que nous voulons fructueux est très important car plusieurs urgences méritent d'être portées à l'attention du Gouvernement.

Toutefois, et afin que la CGECI puisse porter les préoccupations majeures des entreprises, il est important que celles-ci nous les remontent régulièrement, en particulier lorsque les adhérents sont sollicités à cet effet par la Direction Exécutive. Cette implication des membres dans les activités de plaidoyer de la CGECI est primordiale et inscrite dans le Plan Stratégique 2020-2022 de la CGECI.

En ce moment charnière, la CGECI souhaite être toujours davantage à l'écoute des préoccupations de toutes les entreprises, et en particulier de ses adhérents ainsi que de ses partenaires. Il s'agit, pour le Patronat Ivoirien, de renforcer la confiance acquise et, surtout, d'accroître sa contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires et à l'œuvre nationale de développement.

C'est dans ce cadre que la CGECI a décidé de mettre en place une Direction de la Communication et des Relations Institutionnelles afin de mieux servir les adhérents et faire coïncider le plus possible, les services offerts à leurs besoins. Elle aura la lourde tâche de redynamiser les relations entre la CGECI, ses adhérents et les entreprises membres des Groupements et Associations de notre Organisation commune.

Cette nouvelle Direction, levier nécessaire pour l'atteinte des objectifs stratégiques de la CGECI, s'inscrit dans la logique d'amélioration de la gestion de la relation avec les adhérents et dans la diffusion d'information, conformément aux conclusions de l'étude sur l'image et la notoriété de la CGECI diligentée par le Patronat Ivoirien en 2019.

Plus que par le passé, l'information, la communication, la proximité avec les membres doivent être au cœur de nos actions au service des entreprises et des autres acteurs de l'écosystème économique de notre beau pays, la Côte d'Ivoire.

Message de compassion et de solidarité

La CGECI exprime sa compassion au Peuple Libanais, suite au grave accident survenu au Port de Beyrouth

Photo d'illustration

Un incident dans un bâtiment contenant une cargaison de 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium est à l'origine d'une double explosion qui a eu lieu au Port de Beyrouth, capitale du Liban, le 4 août 2020, en fin de journée, selon les Autorités Libanaises.

Le bilan dressé par le Ministère Libanais de la Santé fait état d'au moins 113 morts et 4 000 blessés. Mercredi 5 août dernier, des dizaines de personnes étaient encore portées disparues.

L'effet de souffle – semblable à un séisme de magnitude 3,3 – a détruit de très nombreux bâtiments sur le Port et en a sévèrement endommagé d'autres sur des kilomètres à la ronde. Selon le Gouverneur de Beyrouth, 300 000 habitants de la capitale se retrouvent sans domicile.

Face à cette tragédie, le Gouvernement Libanais, avec à sa tête le Premier Ministre, M. Hassane Diab, a décrété trois jours de deuil national.

En cette douloureuse circonstance, M. Jean-Marie Ackah, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire(CGECI), au nom de l'Organisation Patronale, a exprimé sa solidarité envers toute la Communauté Libanaise vivant en Côte d'Ivoire, à travers un courrier de compassion et de condoléances adressé à Dr Joseph Khoury, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire (CCIL-CI).

Appui aux entreprises

Accès au marché régional : la CGECI met son réseau au service des Entreprises

Photo d'illustration

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) s'emploie à accompagner les entreprises ivoiriennes dans leur développement à l'international. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un service dédié, dont la mission première est la facilitation, l'assistance et l'accompagnement des projets et programmes des entreprises ivoiriennes qui souhaitent conquérir, consolider ou étendre leur part de marché aussi bien dans la sous-région, en Afrique ou hors du continent.

Plusieurs instruments sont mis en œuvre pour concrétiser cet engagement. Ainsi, la CGECI a des accords de partenariat avec la plupart des Patronats de la Sous-région et à l'International. Du Maroc, à la Turquie en passant par l'Egypte, le Rwanda, le Nigeria ou encore le Portugal, etc., le Patronat Ivoirien dispose de réseaux efficaces au service des entreprises ivoiriennes. Par ailleurs, le Président de la CGECI, M. Jean-Marie ACKAH préside aux destinées de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO) dont l'objectif fondamental est d'être le fer de lance d'un processus rapide, efficace et efficient de l'intégration économique de nos Etats.

La ZLECAF, la Zone de Libre-échange Continentale est censée devenir l'espace commercial le plus peuplé du monde. Considérée comme étant une avancée historique, elle devrait changer le visage de l'Afrique en créant les conditions de son industrialisation et de la libéralisation de son économie. Bien que son lancement soit reporté en 2021 à cause de la pandémie de la COVID-19, elle offrira sans aucun doute un espace de développement inédit aux entreprises qui se seront les mieux préparées. La CGECI se tient donc prête à accompagner ses membres dans cette nouvelle aventure avec la phase actuelle de préparation.

D'ores et déjà, la CGECI initie chaque année des missions économiques d'explorations et d'échanges entre opérateurs économiques dans les pays de la sous-région en vue de créer des affinités entre hommes d'affaires d'une part et avec les autorités des pays d'accueil, d'autres part. La Guinée et le Liberia ont déjà reçu une délégation d'hommes d'affaires venue de la Côte d'Ivoire avec à la clé, une large gamme de potentialités commerciales développée entre ces pays et la Côte d'Ivoire. Les autres pays de la Sous-région sont sur la liste.

Le commerce intra-africain ne représente que 15% des échanges totaux du continent, contre 70% pour l'Union européenne. Le Patronat Ivoirien s'attaque donc à un problème essentiel dont la mise en œuvre effective de la Zlecaf devrait faciliter la résolution.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Appui aux entreprises

Le GOTIC lance le programme "SOUTRATECH" pour soutenir et améliorer la résilience des startups et PME technologiques ivoiriennes

Photo d'illustration

Le GOTIC, Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire (GOTIC-CI), a procédé le jeudi 30 juillet 2020, à Abidjan, au lancement du programme « Soutratech » en partenariat avec le programme « Invest for Job » de l'Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ), en vue de redynamiser le Secteur des TIC et, développer la résilience des entreprises technologiques ivoiriennes face aux chocs socio-économiques provoqués par la crise sanitaire de la COVID-19.

Du fait de la pandémie, les Entreprises Technologiques ont dû faire face à des problèmes de trésoreries, de logistiques, de gestion des ressources humaines et des difficultés d'accès aux marchés et aux financements. Face aux opérateurs économiques et acteurs des TIC présents au lancement de Soutratech, le Président du GOTIC, M. Patrick M'BENGUE a indiqué que les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis comme le télétravail, la perte des marchés, la baisse des flux financiers et l'inquiétude de leurs partenaires, quant à la préservation de leurs investissements dans un contexte troublé par la Covid-19. Le programme Soutratech apparaît dès lors, comme une véritable bouffée d'oxygène pour les 100 entreprises du numérique qui seront sélectionnées à la suite d'une analyse de dossiers, dont 35% d'entreprises dirigées par des femmes et 40% d'entreprises managées par des jeunes.

A travers cet outil, il s'agit pour la faîtière des entreprises du Secteur des TIC d'aider les Startups et PME à travers l'atteinte de deux (2) principaux objectifs qui visent d'une part à préserver globalement 1000 emplois, dont 500 emplois directs et 500 emplois indirects ; et d'autre part à renforcer les capacités des entreprises et les accompagner dans leur trajectoire de croissance post-crise COVID-19.

M. M'BENGUE a tenu à insister sur le soutien de la Coopération Allemande, Principal Partenaire Financier dans la mise en œuvre de ce programme en collaboration avec un ensemble de Partenaires Techniques Institutionnels dont la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-CI), l'Agence Côte d'Ivoire PME (CI-PME), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et Price Waterhouse Coopers (PwC).

Intervenant à cette occasion, M. Marc Levesque, Directeur du Programme Invest For Job, a justifié la participation Allemande dans cette aventure comme l'occasion de contribuer à créer des emplois décents, tout en renforçant les capacités des entreprises mais aussi de leurs dirigeants pour permettre à leur organisation d'être stable et pérenne.

« La COVID-19 nous rappelle que sans des bases solides, les entreprises restent fragiles ; le choc est encore plus grand pour celles qui sont moins préparées», a-t-il affirmé.

M. Joas SE, le Directeur du Programme Soutratech, a quant à lui dévoilé, pour sa part, les piliers de cet outil d'accompagnement, qui sont : un dispositif de gestion de crise personnalisé, la sécurité sanitaire, le développement de l'employabilité des collaborateurs et des outils électroniques pour la continuité du travail.

Représentant le Ministre de l'Économie Numérique et de la Poste, Madame Nadège Goué en Charge du Service Gouvernance de l'Internet, a félicité les initiateurs de ce programme, le GOTIC et GIZ, et présenter les initiatives mises en place par son Ministère en réponse à la Covid-19.

Il faut toutefois noter que le Secteur Privé dans son ensemble y était officiellement représenté par une forte délégation de la CGECI, du GOTIC et de l'UNETEL.

Mandats & Représentation

La CGECI au sein du Comité Technique du Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC)

Photo d'illustration

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire siège au sein du Comité Technique du Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC).

Créé par décret N° 2017-410 du 21 juin 2017, le CNLVC présidé par le Premier Ministre est chargé d'assurer une veille permanente sur les prix des produits de grande consommation. Il se veut un cadre permanent d'échanges entre le secteur public et le secteur privé, c'est-à-dire entre le gouvernement et les opérateurs économiques, les syndicats et les associations de consommateurs.

Le CNLVC a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de la mise œuvre des stratégies de lutte contre la vie chère du Gouvernement. A ce titre, il est chargé de/d':

- faire des recommandations au Gouvernement sur toutes les questions relatives à la hausse des prix et, à l'approvisionnement du marché en produits de grande consommation en général et, des produits de première nécessité en particulier;
- veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie ;
- assurer une veille permanente sur les prix des produits de grande consommation ainsi que sur leur disponibilité sur toute l'étendue du territoire national;
- assurer le suivi du respect des accords signés entre le Gouvernement et les opérateurs économiques dans le cadre de la lutte contre la vie chère ;
- proposer des réponses aux revendications sociales émanant des centrales syndicales et des associations de consommateurs liées à la flambée des prix des produits de première nécessité ;
- recueillir les propositions émanant des acteurs des différents secteurs.

Outre ces missions, il peut également être saisi par le Gouvernement de toute question afférente à la lutte contre la cherté de la vie dans tous les domaines.

Le CNLVC est composé d'un Conseil de Concertation, d'un Comité Technique et du Secrétariat Exécutif.

Le Comité Technique du CNLVC est l'organe de Réflexion Stratégique. Il est présidé par le Représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie, et est composé des experts de haut niveau des ministères impliqués dans la mise en œuvre des mesures et actions du Gouvernement, et personnes ressources issues du Secteur Privé et des organisations de la Société Civile.

Depuis Février 2018, Madame Emannuela MOULOD, Directrice des Relations Extérieures et en charge du Juridique chez SOLIBRA, représente la CGECI au sein du Comité Technique du CNLVC.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2020

Au cours de l'année 2020, Le Comité Technique du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère a tenu deux (2) réunions importantes auxquelles a participé la représentante de la CGECI :

- Le 13 février 2020 dans les locaux du Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour la proposition d'une série de mesures additionnelles immédiates contre la vie chère, axées sur l'alimentation, le transport et le logement ;
- Le 12 mars 2020 dans les locaux du Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour l'examen de la requête du Ministère des Transports portant application du nouveau barème des redevances du Port Autonome de San-Pédro.

Dialogue avec les partenaires

Le Conseil National de Dialogue Social a tenu sa deuxième session ordinaire les 28 et 29 juillet 2020

Le Conseil National de Dialogue Social a tenu par visioconférence, sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2020.

Présidé par M. Bernard N'DOUMI, cette session a permis aux membres d'adopter, d'une part, les rapports d'activités 2017-2018 et d'autre part le rapport 2019.

Le Conseil a en outre examiné les rapports des commissions techniques permanentes.

On retiendra notamment que :

La Commission Relations de Travail a, en instance l'examen de plusieurs dossiers à savoir :

- Syndicat National des Agents de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (SYNA ONECI) qui porte sur des faits de grève ;
- Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) né des difficultés financières de la Banque qui a conduit le Gouvernement à prendre des mesures de redressement parmi lesquelles, celle de départ volontaire de salariés ;
- COSEFCI pour cause de violation permanente des libertés syndicales en Côte d'Ivoire dans le secteur de l'Education et de la Formation ;
- Syndicat Autonome des Employés AFRICAN INDUSTRIES qui, du fait des difficultés rencontrées depuis 2018, décide, après plusieurs tentatives de relance, de procéder à un licenciement collectif de l'ensemble de son effectif. La procédure en la matière, bien qu'enclenchée, a été reportée puis annulée ;
- Confédération des Syndicats du Secteur Pétrolier Offshore & Onshore (COSYSPOO) consécutif à un mouvement de grève qui a abouti à la signature d'un protocole d'accord signé le 14 février 2017 et dont la mise en œuvre connait des difficultés.

La Commission Etudes et Développement a traité plusieurs dossiers portant sur :

- Proposition d'une structure de veille sociale ;
- Etudes approfondies sur les causes de licenciements collectifs pour motif économique ;
- Elaboration d'un plan national de formation des partenaires sociaux
- Examen et traitement de la requête de la Centrale DIGNITE.

La Commission Litiges et Médiations du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) a traité cinq (05) dossiers qui sont:

- Syndicat du Personnel Enseignant de l'Etablissement d'Application Jean Piaget de l'ENS (SYPEP-ENS) contre la direction de l'ENS ;
- Travailleurs de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) contre la direction ;
- Syndicat National des Travailleurs des Entreprises Pétrolières de Côte d'Ivoire (SYNTEPCI) contre la direction de la société KLENZI ;
- Syndicat National des Agents du Ministère de l'Industrie de Côte d'Ivoire (SYNAMICI) contre le Ministère de tutelle ;
- Groupement des Syndicats Dockers pour le Renouveau contre la Direction du Bureau de la Main-d'œuvre Docker d'Abidjan (BMOD).

M. **Bernard NDOUMI**, Président du Conseil National de Dialogue Social

La Commission Protection Sociale a eu une séance de travail avec les Responsables de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et qui a porté sur la question du plafond de l'assiette de cotisations des travailleurs du Secteur Privé. L'objectif est de porter le plafond actuellement de 1 647 315 à 2 700 000 FCFA pour tenir compte du nouveau montant du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)

La Commission Licenciement Collectif Pour Motif Economique a enregistré 150 dossiers. 146 ont été traités du 1er janvier au 23 juillet 2020. 116 dossiers ont reçu des avis favorables contre 30 avis défavorables.

Sur un effectif total de 8 493 travailleurs dans les entreprises concernées, 3 085 travailleurs ont été licenciés dont 2 500 hommes pour 585 femmes.

Trois principaux motifs tels que les difficultés économiques, la restructuration et Autres (fin de projets, fermeture) ont été à l'origine des licenciements.

- Difficultés économiques (96), soit 82,76% ;
- Restructuration (05), soit 04,31% ;
- Autres (fin de projets, fermeture) (15), soit 12,93%.

Par ailleurs :

- Le secteur primaire totalise 500 travailleurs licenciés, soit 19,97% dont 418 hommes et 82 femmes ;
- Le secteur secondaire totalise 1152 travailleurs licenciés, soit 34,43% dont 1041 hommes et 111 femmes ;
- Le secteur tertiaire totalise 1433 travailleurs licenciés, soit 45,60% dont 1041 hommes et 392 femmes.
- Le motif lié aux difficultés économiques est la principale cause des licenciements (2116), soit 68,59%
- Le licenciement touche plus d'hommes (2 500) que de femmes (585), soit 81,04% contre 18,96%.
- Les hommes licenciés sont 4 fois plus nombreux que les femmes licenciées.
- Les travailleurs licenciés (3 085) représentent 36,32% des effectifs des entreprises (8 493).

Emploi

L'Ecole et l'Entreprise regardent dans la même direction !

Photo d'illustration

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays d'Afrique, n'échappe pas à cette épineuse question de l'adéquation entre la formation et les besoins de l'économie. Or, depuis un certain temps, notre système de Formation Professionnelle met sur le marché de l'emploi, des jeunes peu ou mal formés.

En effet, en dépit des efforts importants consentis par le Gouvernement, le dispositif de Formation Professionnelle reste marqué par des préoccupations dont les principales sont :

- l'inadéquation entre les compétences acquises et les emplois disponibles ;
- les besoins du marché du travail non couverts en main d'œuvre qualifiée ;
- l'absence ou l'insuffisance des investissements dans la formation professionnelle ;
- la faible capacité d'accueil des dispositifs de formation et la vétusté des infrastructures et des équipements ;
- la non-adaptation des programmes à l'évolution des métiers;
- la mauvaise gouvernance des établissements de formation.

Face à l'impérieuse nécessité de valoriser le capital humain pour soutenir les options de développement du pays, le Secteur Privé et les Chambres Consulaires à savoir la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Fédération des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI) et la Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (CNA-CI) d'une part et d'autre part, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle aujourd'hui, Secrétariat d'Etat, se sont engagés dans une réforme du dispositif de Formation Professionnelle et Technique par la signature d'une Convention de Partenariat, le 29 octobre 2009.

Cette réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) a abouti à la structuration et la stabilisation de l'économie nationale en 13 Branches Professionnelles avec des organes de pilotage de ces branches professionnelles :

- Un Comité Paritaire de Pilotage de la Réforme (CPP) ;
- Un Secrétariat Exécutif du CPP ;
- Le Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP), Comité de Branches Professionnelles (CBP) ;
- La Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CN-CPC) et des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CPC).

En reconnaissance du travail abattu depuis près de six (6) ans sur les branches professionnelles, le Gouvernement Ivoirien a pris trois arrêtés renforçant ainsi le cadre institutionnel :

- L'Arrêté N°638/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) et des Comités des Branches Professionnelles (CBP);
- L'Arrêté N°639/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Coordination Nationale des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CN-CPC) et des Commissions Professionnelles Permanentes Consultatives (CPC) ;
- L'Arrêté N°640/SE-ETFP/CAB du 12 juin 2020 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Secrétariat Exécutif du CPP.

Avec ces textes, l'on peut enfin dire que les Branches Professionnelles sont nées en Côte d'Ivoire et, que l'implication du Secteur Productif dans le processus de la réforme de la Formation Professionnelle en Côte d'Ivoire est devenue est une réalité.

L'AFD appui la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Depuis 2013, la France, à travers l'Agence Française de Développement (AFD), accompagne la Côte d'Ivoire dans la réforme de son système de Formation Technique et Professionnelle.

Pour traiter les questions spécifiques de Financement des Projets de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP), le « Comité d'Opérationnalisation des Projets financés par l'Agence Française de Développement » a vu le jour. Le Secteur Privé et des Chambres Consulaires y sont représentés par le Secrétaire Permanent du Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) en la personne de M. SILUE Nagnèplé. Cet organe, présidé par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a tenu sa troisième réunion de l'année 2020 dans les locaux du Secrétariat d'Etat, sis au 3ème étage de la Tour A de la Cité Administrative, le 30 juillet 2020.

Au cours de cette réunion, de nombreux points ont été inscrits à l'ordre du jour au nombre desquels, l'on peut noter principalement :

- La préparation de la rentrée scolaire dans les Lycées Professionnels Sectoriels de Yopougon et de Daoukro ;
- Les textes portant création, organisation et fonctionnement des Branches Professionnelles.

Pour le premier point, il était question de l'ouverture de ce nouveau Centre de Formation Professionnelle de Yopougon dédié aux métiers de l'agro-industrie et de la maintenance mécanique et électrique. Ce lycée professionnel sera ouvert à la rentrée scolaire 2020/2021 avec des installations à la pointe de la technologie.

Quant à celui de Daoukro, qui présente une offre de formation dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics, il a été entièrement rénové pour lui permettre d'être en conformité avec les nouvelles exigences de la Formation Professionnelle. Il faut rappeler que tous ces deux (2) projets ont été financés par l'AFD à travers le projet C2D.

Actualité de la semaine

FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Le Comité de Gestion a tenu sa 19ème réunion

Photo d'illustration

Le Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19), a tenu sa 19ème réunion, le mardi 4 août 2020 par visioconférence, avec plusieurs dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Au titre des dossiers pour décisions, le Comité a notamment validé le Projet d'Arrêté portant fonctionnement du Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID-19. Cet arrêté permettra au Secrétariat du Fonds d'accomplir sa mission dans un cadre formalisé.

En ce qui concerne les dossiers pour avis, les échanges se sont appesantis sur le fonctionnement de la Plateforme. En effet, ladite plateforme a enregistré 29 entreprises depuis sa réouverture, et pour la rendre plus performante, le Comité a fait des propositions. Ainsi, il est envisagé la désignation d'un Webmaster pour son administration et l'amélioration du canevas de présentation actuel. Tout ceci, afin de permettre aux entreprises de franchir cette étape du processus de demande sans trop de difficultés.

Un autre point important pour une bonne mise en œuvre du fonds à savoir la Convention de Garantie de Portefeuille devant lier le FSGE-COVID-19 et les Banques a été abordé. Sur la question, l'Association des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) transmettra un draft aux Membres du Comité pour observations avant adoption.

La rencontre a pris fin par des échanges sur les créances détenues par les Grandes Entreprises sur l'Etat et ses démembrements. Le règlement de ces créances serait une bouffée d'oxygène pour les entreprises en cette période de pandémie. Dans ce cadre, le Comité a demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) de lui fournir la liste des Grandes entreprises concernées par ces créances, liste qui viendra s'ajouter à celle déjà transmise par la CGECI au Président du Comité de Gestion.

Le plus important, au-delà de cette 19ème réunion, c'est la reprise prochaine de l'analyse des dossiers. La CGECI encourage donc toutes les entreprises, y compris celles qui ont fait une demande durant la première phase, à s'enregistrer à nouveau sur le site www.fsge.info/, à consulter la liste des pièces à fournir et à déposer les pièces complémentaires au Secrétariat du FSGE.

Toutes les informations relatives à cette phase sont disponibles sur la Plateforme www.fsge.info/.

FSGE COVID-19

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

www.fsge.gouv.ci

Adresse : .....2 Plateaux, Eglise Saint-Jacques

Email : .....contact@fsge.info

Téléphone : .....(+225) 22 51 51 90

Heure : .....07h30-16h30 Lundi - Vendredi

Brèves & Circulaires

Mardi 04 août

- Rencontre entre l'Observatoire de la Célérité des Opérations Douanière et la CGECI

Vendredi 07 août

- Fête de l'indépendance :
  A l'occasion du 60ème anniversaire de la Côte d'Ivoire, la CGECI souhaite une excellente fête de l'indépendance à tous les ivoiriens et habitants de la Côte d'Ivoire

Mercredi 05 août

- La CGECI a reçu le Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour échanger sur les branches professionnelles
- 2ème Consultation du processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) pour la période 2021-2025 organisée par Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) à Pullman

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 100 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont deux (02) cette semaine.

CGECI — CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE — *"Le Patronat Ivoirien"*

NOTE CIRCULAIRE N°429/07-20 — Abidjan, le 03 aout 2020

RÉOUVERTURE DE LA PLATEFORME WEB FSGE-COVID-19

A L'ATTENTION :

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises Membres

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a le plaisir de vous informer que la plateforme web (**www.fsge.info**) du FSGE-COVID-19 est maintenant stabilisée et opérationnelle depuis le dimanche **02 août 2020**.

Les grandes entreprises sont donc invitées à s'enregistrer et déposer leur dossier physique au Secrétariat Exécutif pour analyse et instruction à partir de lundi 03 aout 2020.

. **Le Directeur Exécutif**

CGECI — CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE — *"Le Patronat Ivoirien"*

NOTE CIRCULAIRE N°428/07-20 — Abidjan, le 03 aout 2020

MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

L'APEX-CI, SÉLECTIONNÉE PAR LE CCI ET AFREXIMBANK POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES EXPORTATEURS IVOIRIENS

A L'ATTENTION :

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises Membres

Mesdames, Messieurs,

C'est officiel, depuis le 19 juin 2020, l'APEX-CI a été sélectionnée pour la mise en œuvre d'un programme pilote initié par le Centre du Commerce International (CCI) et Afreximbank avec pour objectif de renforcer les capacités des entreprises ivoiriennes dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange continentale africaine. Deux autres agences ont été sélectionnées, il s'agit de Nigerian Export Promotion Council du Nigeria, et le Rwanda Development Board, du Rwanda.

Ce programme est conçu pour les spécialistes, experts et professionnels en matière de commerce. La première composante est une formation en ligne d'une semaine avec plusieurs modules sans limitation du nombre de participants. Quant à la deuxième composante ; il s'agit d'atelier en ligne, face en face, avec pour objectif de renforcer les capacités des formateurs pour un bon déroulement de l'atelier d'où sortiront une cinquantaine de finalistes.

Il sera effectif à partir de décembre 2020 et pourrait concerner plus de trois cent (300) petites et moyennes entreprises exportatrices et des experts de l'administration en charge du commerce et de l'industrie.

Il faut rappeler que depuis deux ans, M. Guy M'Bengue, Directeur Général de l'APEX-CI a été coopté par l'Union Africaine et Afreximbank en tant qu'Ambassadeur de la Foire intra-africaine du Commerce (Intra-African trade fair Ambassador) dans le cadre de la promotion de cette plateforme commerciale continentale. Dans le cadre des activités COVID-19, l'APEX-CI invite les membres de la CGECI à contacter le point focal, Monsieur Gérard Amangoua, DGA de l'APEX-CI, au 07 00 3073, email : **gerard.aamangoua@gmail.com.**

- Les deux dernières notes diffusées aux adhérents.

La parole est au Patronat Allemand

Un dialogue social exemplaire

M. **Dieter Kempf**, Président de la Fédération de l'industrie allemande (BDI)

La République Fédérale d'Allemagne, Etat Fédéral au centre de l'Europe, est la plus grande économie dans l'Union Européenne et la quatrième dans le monde derrière les Etats-Unis, la Chine et le Japon.

Cet Etat fédéral a été l'un des rares pays européens ayant rebondi avec une forte performance économique qui s'explique entre autres, par une réactivation avec succès des mécanismes de la démocratie sociale (Sozialdemokratie) tels que, la concertation tripartite ainsi que la négociation au niveau des branches professionnelles et des entreprises. Cela sous-entend que le rebond de l'économie allemande doit beaucoup, au-delà du gouvernement fédéral et des syndicats, aux organisations d'intérêts du Secteur Privé en tant que partenaires sociaux.

Le Rôle des Organisations Patronales dans le "Modèle Economique Allemand"

En Allemagne, les Organisations Patronales constituent un maillon essentiel du modèle économique dont le mécanisme de coordination est régulé par « l'Etat Social ».

En coopération avec l'Etat, les Organisations Patronales sont impliquées dans le débat et le processus de décisions politiques. Par exemple, les règlements intérieurs du Parlement Allemand et du Gouvernement Fédéral stipulent expressément l'implication des Groupements d'Intérêt, tels que les Organisations Patronales, en tant qu'experts dans la formulation de projets de loi et autres politiques. Ainsi, le risque que les lois soient incomplètes ou incorrectes est considérablement réduit.

L'Autonomie des Partenaires Sociaux est garantie par la Constitution

En Allemagne, l'Autonomie des Partenaires Sociaux est garantie par la Constitution. Hormis quelques exceptions, toutes les questions relatives au travail ont été définies par voies conventionnelles. En vertu de « l'Autonomie de la Négociation Collective » inscrite dans la Constitution – principe qui érige en dogme la non-ingérence de l'Etat dans la fixation des normes professionnelles – les Organisations Syndicales et Patronales de Branche dominent en maitresses, le champ de la régulation professionnelle.

La Responsabilité de la Négociation repose sur les Partenaires Sociaux

Tout comme la plupart des pays scandinaves, la République Fédérale d'Allemagne a un modèle social négocié où la Responsabilité de la Négociation Collective repose sur des Partenaires Sociaux (Syndicats et Organisations Patronales) particulièrement représentatifs dans le cadre d'une très large autonomie. Leurs compromis négociés (sur les salaires et les conditions de travail) s'imposent aux acteurs dans les entreprises. Ainsi, le niveau d'implication des groupes d'intérêts, y compris les Organisations Patronales, dans les processus de prise de décision est codifié dans le Règlement Intérieur commun des Ministères.

Organisation et Structure des Organisations Patronales

En République Fédérale d'Allemagne, les Groupements d'Intérêts du Secteur Privé du pays sont subdivisés en Associations Professionnelles, en Organisations d'Employeurs, et en Chambres de Commerce et d'Industrie.

De façon spécifique, les organisations d'employeurs représentent les intérêts de leurs entreprises membres dans la négociation collective. Elles fournissent également des services à leurs membres sous forme de conseils en matière de personnel et de politique sociale. Elles représentent les intérêts de leurs membres vis-à-vis de l'État et d'autres organisations. Elles siègent à des Conseils d'État et participent à l'auto-administration des assurances sociales.

L'union Fédérale des Organisations Patronales (Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände, BDA) est la Confédération des Fédérations d'Employeurs du pays.

Les Ressources Financières de la BDA sont couvertes par les cotisations des membres. Les niveaux de contribution des membres est fixé sur la base des masses salariales déclarée auprès de la fédération professionnelle.

Les Associations Professionnelles (BDI), quant à elles, représentent les intérêts de politique économique de leurs sociétés membres. En particulier, elles essaient d'influencer le système politique par le biais du lobbying. Outre le plaidoyer, elles ont également un rôle de coordination.

Quant aux Chambres de Commerce et d'Industrie (Industrie- und Handelskammern, IHK), elles représentent les intérêts économiques des entreprises auprès des Collectivités Locales, des Gouvernements des Länder, ainsi que des Institutions Fédérales Régionales.

Au nom de la logique de partage des tâches, il existe une différenciation fonctionnelle et organisationnelle des groupements d'intérêt du Secteur Privé Allemand. Ainsi, la BDI (Associations Professionnelles) est chargée de l'expression des intérêts économiques des entreprises, tandis que la BDA (l'Union Fédérale des Organisations Patronales), de leur représentation en matière sociale. La négociation collective est du ressort des Fédérations Professionnelles (BDI) au sein de la BDA.

Les Organisations Patronales, tout comme les autres partenaires sociaux, forment un pôle dans le "parallélogramme des forces", et constituent de ce fait un élément clé dans le dispositif du 'modèle économique allemand' régulé par l'État Social. Leur histoire dans le pays débute dans les années 1860 avec la création des premières structures, pendant ou après des grèves de mouvements syndicaux. Toutefois, leurs structures actuelles ont pris forme à partir de 1949.

Analyse d'impact

Conjoncture des Etats de l'UEMOA selon la BCEAO

Suite à l'allègement des mesures restrictives dans la lutte contre la COVID-19, l'activité économique a repris progressivement en Juin 2020 entraînant ainsi la poursuite du ralentissement du rythme de baisse des indicateurs de conjoncture entamée le mois précédent: amélioration du climat des affaires, ralentissement de la baisse de la production industrielle, hausse des effectifs des employés dans le secteur industriel.

Le climat des affaires poursuit son redressement

Cet indicateur poursuit son redressement amorcé depuis juin 2020, mais reste en deçà de sa moyenne de long terme. Ce redressement est dû à la reprise progressive de l'activité économique dans les pays, résultant de l'assouplissement des mesures restrictives prises par les Etats contre la COVID-19.

INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES				
	Juin 2019	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020 (*)
Côte d'Ivoire	104,2	72,3	84,8	90,4
Union	103,0	76,4	84,9	90,2

(Source : BCEAO - (*) Données provisoires)

En Côte d'Ivoire, l'indice s'est situé à 90,2 en hausse par rapport au mois précédent. Ce qui reflète l'amélioration de la situation vécue par les entreprises.

La production industrielle

Elle connait un ralentissement de son rythme baissier en juin 2020 : après une baisse de 8,5% en mai 2020, l'Indice de la Production Industrielle (IPI) a connu une légère remontée de 3,1% en raison du repli de la production extractive (-7,6% contre -12,3%) et manufacturière (-2,8% contre -8,9%). Cependant la production d'énergie et d'eau s'est inscrite en hausse (11,9% contre 9,2%). En Côte d'Ivoire l'IPI a connu une légère remontée avant de chuter (-3,6% après -8,7% en mai 2020).

Ralentissement de la chute du chiffre d'affaires dans le commerce

Cet Indice a reculé de 7,7% en juin 2020 après une baisse de 24,8% en mai 2020. Ce ralentissement s'explique par une contraction du rythme baissier des ventes de produits alimentaires (-15,4% contre -32,6%) et de produits pétroliers (-12,7% contre -25,9%).

Baisse de l'Indice du Chiffre d'Affaires dans les Services Marchands (ICA-SERVICES)

L'ICA-SERVICES a baissé de 3,6% au cours du mois de juin 2020 en rythme annuel, après un repli de 5,7% le mois précédent. Ce ralentissement est imputable à la reprise progressive des services de transport qui a été l'un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire de la Covid-19 en raison notamment de la limitation des déplacements. L'ICA de la Côte d'Ivoire est passé de -0,8% à 1,7%.

Taux d'intérêt débiteurs des banques

Il ressort de l''enquête sur les conditions d'octroi du crédit du mois de juin 2020 que l'Union connait une quasi-stabilité depuis le mois de février 2020. Il est ressorti à 6,5%. En Côte d'Ivoire, les taux se situent à 6,7%, légèrement au-dessus du taux moyen de l'Union.

Taux d'intérêt créditeurs des dépôts à terme des banques

Ils ont aussi connu une légère hausse par rapport au mois précédent et se sont situés à 5,2%. Ceux de la Côte d'Ivoire se sont situés à 4,8%.

Indice du chiffre d'affaires dans les services financiers

En ce qui concerne cet indice, il a connu une légère baisse passant de 5,5% en mai 2020 à 5,1 % en juin 2020. Cette baisse est imputable au ralentissement de la mise en place de crédit et la collecte des dépôts au cours du mois de juin 2020 comparé à la même période de l'année précédente.

En juin 2020, les résultats de l'enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprises dans l'industrie indiquent une hausse des ***coûts salariaux*** au niveau global de l'Union et dans l'ensemble des pays.

OPINION SUR LES COUTS SALARIAUX				
	Juin 2019	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020 (*)
Côte d'Ivoire	→	→	↗	↗
Union	→	→	↗	↗

Source : BCEAO Baisse : ↘ *Stable :* → *Hausse :* ↗

Les effectifs employés dans le secteur industriel dans l'Union ont connu une hausse en juin 2020 due à la reprise des activités.

OPINION SUR LES EFFECTIFS EMPLOYES				
	Juin 2019	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020 (*)
Côte d'Ivoire	→	↗	↗	↗
Union	→	→	→	↗

Source : BCEAO Baisse : ↘ *Stable :* → *Hausse :* ↗

Analyse d'impact

Les réponses apportées par les Organisations d'Employeurs et d'Entreprises pour juguler les effets de la crise

Le Bureau des Activités pour les Employeurs (ACT/EMP) du Bureau International du Travail (BIT) et l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) ont réalisé une enquête mondiale auprès des Organisations d'Employeurs et d'Entreprises (OE) pour évaluer les difficultés organisationnelles auxquelles elles sont confrontées en raison de la crise de la COVID-19. Cette enquête s'est réalisée sur 127 OE en provenance de 115 pays parmi lesquels 36 OE proviennent de l'Afrique.

La pandémie de la crise sanitaire a contraint les OE à ajuster leurs opérations et leurs services. Elles ont anticipé une évolution de leur composition à court, moyen et long terme. Une majorité des OE a fait part d'une chute de ses recettes et, par conséquent, a adopté des mesures de réduction des coûts pour compenser ses pertes.

Les principaux résultats de l'enquête menée dans les OE en Afrique se présentent comme suit :

Répartition des répondants par région : Afrique de l'Ouest (45%), Afrique centrale (22%), Afrique australe (22%), Afrique de l'Est (8%), Afrique du Nord (8%).

- **Impact de la covid-19 sur les membres des OE :**
  - → ***Signe de fragilité dans la composition des OE***
    - 67% des OE n'ont pas perdu de membres en raison de la COVID-19 en mai 2020
    - Réduction du nombre d'adhérents : 8% des OE (10% ou moins de leurs membres); 11% (10 à 20% de leurs membres); 5% des OE (plus de 40% de leurs membres).
- **Avantages offerts pour conserver les membres : 56% des OE ont offert des avantages pour retenir leurs membres, notamment la fourniture gratuite des services nouveaux (70 % des OE) ; Report des délais de paiement des cotisations (50 % des OE)**
- **Impact de la COVID-19 sur les revenus des OE : Baisse de revenus entre mars et avril 2020**
  - → ***97 % des OE ont vu leurs revenus diminuer en mars et avril 2020***
  - → ***Chute brutale des revenus de plus de 60% de diverses sources pour les OE***
    - Baisse des recettes de formation pour 76 % des OE
    - Réduction des revenus tirés des réunions et événements et des services pour 82 % des OE
    - Baisse considérable des fonds publics pour 40% des OE recevant des fonds publics
  - → ***Diminution des revenus des OE prévue au cours des 3, 6 et 12 prochains mois***

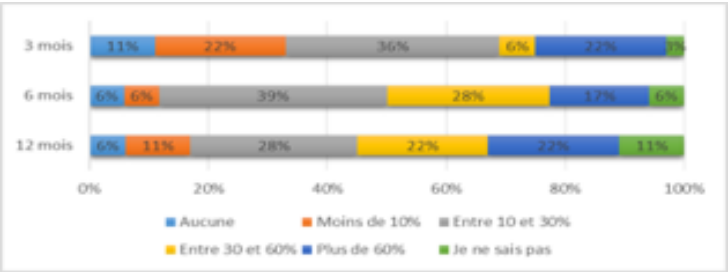

- **Impact de la covid-19 sur la main-d'œuvre des OE**
  - → Réduction des effectifs
    - A court terme (3 mois) : pour une OE sur 10
    - A long terme (6 à 12 mois) : 3 OE sur 10
  - → Réduction des coûts de personnel
    - Réduction des horaires de travail : 64%
    - Congés obligatoires non rémunérés : 36%
    - Réductions salariales : 29%
- **Impact de la COVID-19 sur les activités de plaidoyer et les services des OE : Multiplication des activités de plaidoyer pour accroître leur visibilité pendant la crise**
  - 89% ont collaboré plus activement avec le Gouvernement
  - 83% avec les médias pour faire valoir les besoins des entreprises
  - 72% ont été plus actives sur les réseaux sociaux ou plus impliquées dans le dialogue social tripartite
  - 61% se sont associés à d'autres Organisations d'entreprises
- **Besoins les plus pressants des OE pendant la crise de la COVID-19**
  - → ***Amélioration de la capacité des OE à soutenir les entreprises dans la crise***
    - Meilleure représentation pour obtenir l'aide du Gouvernement et des mesures adaptées aux entreprises (56 %)
    - Outils et politiques de conseil/communication sur l'importance et le rôle du secteur privé
    - Résilience économique et sociale, la croissance et la prospérité (44 %)
    - Informations sur la continuité des activités (42 %)
  - → ***Changement des modèles de gestion et des structures internes des OE à moyen et long terme***
    - Renforcement du rôle de leader des OE pendant la crise et la reprise (67 %)
    - Examen des services des OE à leurs membres (61 %)
    - Révision de la stratégie d'adhésion des OE pour attrait des membres (58 %)
- **Modalités du soutien de l'ACT/EMP et de l'OIE aux OE en période de COVID-19**
  - → ***Principaux domaines d'appui de l'OIE souhaité par les OE***
    - Le partage d'informations notamment sur les processus de reprise économique, la gestion de crise, les stratégies Public-Privé de relance post-COVID ;
    - L'influence sur les politiques mondiales et locales ;
    - La fourniture de produits de connaissance ;
    - Le lobbying et la défense du secteur privé.

Bonnes pratiques

L'absentéisme dû à l'attente des résultats des tests de la COVID-19

Photo d'illustration

Dans cette situation exceptionnelle de pandémie liée à la COVID-19, le fonctionnement des entreprises a été affecté à différents degrés pendant le confinement : fermetures, limitations d'activités, réorganisations…

La reprise progressive d'activité vers une situation stabilisée pose de nombreuses questions et demande une préparation facilitant ses conditions de succès, tant pour l'atteinte des objectifs de production de l'entreprise que pour la préservation de la santé et la sécurité des salariés.

En effet, L'absentéisme et le stress dû à l'attente des résultats des tests COVID-19 demeurent les conséquences majeures de la COVID-19 qui affectent l'entreprise.

La préparation de la reprise d'activité doit intégrer plusieurs préoccupations dont les exigences interagissent et peuvent parfois être en apparente contradiction : le produit ou service fourni au client, l'optimisation des moyens humains et matériels de l'entreprise et, au premier lieu, la protection de la santé et des conditions de travail des salariés.

Ainsi l'état de côte d'ivoire toujours dans le but de renforcer la politique de prise en charge qui consiste à dépister, isoler et traiter tout en apportant un soulagement aux entreprises et contribuer à l'amélioration de la productivité a opté pour la réalisation des « tests rapides » ou tests sérologiques.

Les tests sérologiques, ou prises de sang, contrairement aux tests virologiques, ne permettent pas de détecter la présence du coronavirus dans l'organisme, mais plutôt celle d'anticorps au virus, c'est-à-dire que les patients peuvent savoir s'ils ont déjà été en contact avec le virus. Ils sont réalisés en laboratoire, sur prescription médicale. L'obtention des résultats est plus ou moins rapide, certaines entreprises ayant développé des kits permettant de prélever une goutte de sang au bout du doigt et ainsi de connaître son statut immunitaire en l'espace de quelques minutes seulement.

Cependant, dans l'attente de son résultat de test de COVID-19 pour un cas de suspicion (contact ou symptomatique), le travailleur devra :

→ être retiré du milieu du travail,

→ observer les mesures barrières et de distanciations,

→ et s'auto-confiné.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. Nous vous proposons un dix-septième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par les Entreprises et Organisations suivantes : **La Fondation Orange Côte d'Ivoire, La Compagnie Minière Afrique Gold, Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (GPMCI), Voodoo Fondation, Huawei, CFAO Retail, L'Association des Jeunes Agriculteurs Modernes Hévéicoles de Côte d'Ivoire (AJAMH-CI), Le port Autonome de San Pedro, La Nouvelle Brasserie de Côte d'Ivoire (NBCI), Les employés de MTN CI, TRANCHIVOIRE, NSE-CI**.

La Fondation Orange Côte d'Ivoire a fait don, mercredi, de produits sanitaires et de vivres au conseil municipal de Yopougon

La Compagnie Minière Afrique Gold, qui opère les mines d'or de Bonikro et de Hiré, se conforme et soutient les mesures adoptées par le gouvernement ivoirien pour limiter l'impact et la propagation de la maladie de la COVID-19 sur le territoire national

7 entreprises dont 4 de recherche et 3 d'exploitation, Membres du Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (GPMCI), ont apporté un appui matériel au gouvernement d'une valeur de 33 millions FCFA

Voodoo fondation a fait des dons en vivre à une quinzaine de femmes et à des enfants handicapés sensoriel et psychomoteurs, des communes de Koumassi, Port-Bouet, Bonoua et Grand-Bassam

Le géant chinois des Télécommunications, Huawei a offert un lot de produits hygiéniques, 2000 masques et du matériel informatique au Centre de Promotion des Nouvelles Technologies et de la Communication (CPNTIC)

En tant qu'entreprise citoyenne et responsable, CFAO Retail réalise de nombreuses actions auprès des organismes sociaux afin de les soutenir dans leurs actions pour le bien-être, la santé, l'éducation et la défense des droits de l'homme et en particulier ceux de l'enfant

Entreprises citoyennes

Les hévéiculteurs de l'Association des Jeunes Agriculteurs Modernes Hévéicoles de Côte d'Ivoire (AJAMH-CI) ont fait un don de sang aux populations suite à l'appel lancé par le Centre National de Transfusion Sanguine, CNTS

Le port Autonome de San Pedro et sa communauté portuaire offrent des dons en matériel sanitaire, matériel d'hygiène, en vivres et non vivres, en mobilier de bureau et surtout une unité mobile sanitaire équipée pour une valeur de 50 millions FCFA, au personnel médical de San-Pedro et aux populations vulnérables

Don de la Nouvelle Brasserie de Côte d'Ivoire (NBCI) de l'Open Days à l'Orphelinat PADRE PIO de Yaou (Bonoua)

Les employés de MTN CI collectent un fonds et organisent une distribution de dons aux médecins de l'INJS

En réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19), TRANCHIVOIRE MOTORS est soutenue par la société Chinoise XCMG qui lui a offert plusieurs masques médicaux pour exprimer sa solidarité dans la prévention et le contrôle de la pandémie

L'entreprise NSE-CI,à travers un important don d'un coût global de 300.000.000 de Fcfa, apporte au Gouvernement Ivoirien sa contribution dans la bataille contre la COVID-19

60 Ans
07
AOÛT
2020
La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
souhaite une bonne fête de l'Indépendance
à l'ensemble des acteurs du secteur privé et à tous les ivoiriens.
CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE
"Le Patronat Ivoirien"